

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 7

A l'alinéa 5, après les mots :

« baisse d'activité »,

insérer les mots :

« , en empêchant les licenciements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.